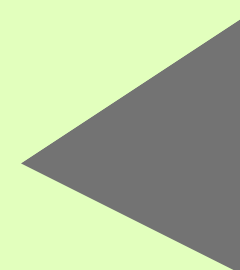


**GÉRER LES SINISTRES DÉGÂTS
DES EAUX ET INCENDIES
MAITRISER LA NOUVELLE
CONVENTION IRSI**

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



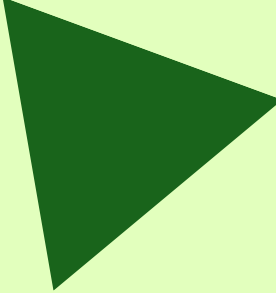
VENUS CONSULTING





GÉRER LES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX ET INCENDIES MAÎTRISER LA NOUVELLE CONVENTION IRSI

Les assurés ont besoin d'être fidélisés lors de la réalisation d'un évènement. C'est justement quand un incident arrive que l'assureur doit rendre le service après-vente le plus rapide et efficace. Aussi, afin de gérer au mieux les sinistres dégâts des eaux, il convient de maîtriser les différents cas d'application la nouvelle convention d'indemnisation et de recours des sinistres immeuble (IRSI) aux types de sinistres déclarés.



- Décrypter les caractéristiques d'un contrat MRH.
- Identifier les différentes garanties et maîtriser leur mise en oeuvre.
- Maîtriser le processus de règlement d'un sinistre habitation.

PUBLIC CONCERNE

- Rédacteurs et gestionnaires assurance habitation
- Responsables des assurances, gestionnaires surveillance de portefeuille
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance habitation

PRÉREQUIS

- La connaissance des bases de l'assurance dommage est recommandée

DURÉE

- 2 jours - 15 heures
- 



PROGRAMME



ANALYSER LA GARANTIE DÉGÂT DES EAUX ET INCENDIE

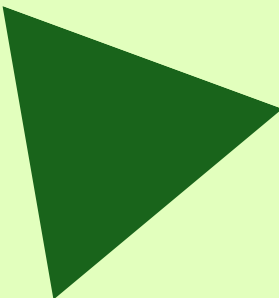
Définir les événements dégâts des eaux et incendie communément garantis

- Les exclusions
- Les biens assurés et garanties annexes
- Les mesures de sécurité obligatoires et les mesures conservatoires à prendre

Analyser les raisons de la création des conventions

- Les principes généraux

Recevoir une déclaration de sinistre

- Le constat
 - Les délais de déclaration : forme et contenu
 - L'importance de la qualité juridique du déclarant
- 

Exercice d'application : exemples de sinistres avec des constats amiables appréciant des qualités juridiques différentes

GÉRER UN SINISTRE DÉGÂT DES EAUX ET INCENDIE

Enregistrer les déclarations de sinistres

- Le constat amiable
- Les délais, la forme et le contenu de la déclaration
- L'expertise amiable ou contradictoire
- Le rôle de l'expert
- Les assurances cumulatives
- Le contenu du rapport d'expertise

Estimer les dommages et provisionner son dossier sinistre

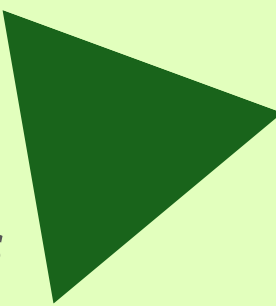
- Le cas des embellissements et du mobilier
- La renonciation à recours : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts

Étude de cas : analyse d'un formulaire de constat amiable en dégâts des eaux



MAÎTRISER L'APPLICATION DE LA CONVENTION IRSI

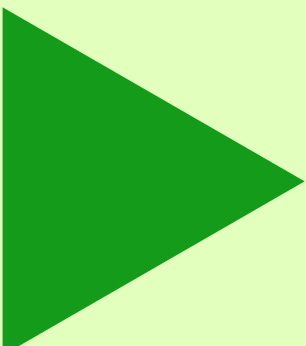
Analyser les différents points clés de la convention

- Présenter les objectifs et le champ d'application de la convention
 - Définir la notion de local
 - Identifier l'assureur gestionnaire
 - Gérer la recherche de la fuite et exercer le recours possible
 - Réaliser une expertise pour compte commun et contradictoire
 - Gérer les dommages immatériels et matériels
 - Connaître les modalités de prise en charge et le recours selon les tranches 1 et 2
 - Exercer l'action en remboursement ou en récupération
 - Identifier les exceptions
- 

Exercice d'application : détermination du périmètre du sinistre entrant ou pas dans le champ de la convention

- Gérer les recours selon les cas pratiques de déclaration des dégâts des eaux ou d'incendie

GÉRER LES SINISTRES HORS CONVENTION

- Conditions IRSI non réunies
 - Instruction selon les dispositions RC délictuelle ou RC contractuelle
 - Chiffrage des dommages par voie d'expertise en fonction de la nature du bien endommagé
 - Règlement contractuel et exercice du recours
- 



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

